

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la Séance du 16 Décembre 2008

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 2 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUQUETEAU, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, Mme THEVENIN-PLOUX, M. JUSTINE, Mme TOLLEMER

Absente avec procuration : Mme MURAT (procuration à Mme BRAGA)

Absent excusé : M. RAUCH

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme BORDIER

I – Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2008 :

Une observation est formulée à propos de l'acquisition du photocopieur couleur en crédit-bail : il s'agit de 1 047,73 € HT par trimestre, payables sur 21 trimestres.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

II – Plan Local d'Urbanisme – Approbation :

Lecture est faite, exposé et cartes à l'appui, des modifications demandées par la nouvelle équipe municipale, pour l'élaboration du P.L.U.. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications apportées et d'approuver le P.L.U.

La délibération municipale correspondante, fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans la Nouvelle République. Le dossier de P.L.U. approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de Loir-et-Cher.

Le P.L.U. sera exécutoire, dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si ce dernier n'a notifié aucune modification à apporter, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte des modifications demandées.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

III – Droit de Prémption Urbain :

Suite à l'adoption du P.L.U., le maire propose au conseil municipal d'instituer un Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) sur l'ensemble des zones urbaines (UA, UB et UE) et à urbaniser (1AU et 2AU) de la commune, afin de disposer d'un outil foncier, en vue de la réalisation possible de diverses opérations d'aménagement d'intérêt général. Le conseil municipal accepte ce D.P.U. et donne délégation au maire pour exercer en tant que de besoin, ce droit de prémption.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

IV – Construction de la station d'épuration intercommunale – Participation financière :

La somme de 204 771 € (correspondant à 50 % du montant initial dû par la commune) demandée par la Communauté de Communes du Pays de Chambord pour la construction de la station d'épuration intercommunale, avant fin 2008, devra être répercutée sur le budget primitif 2009, par un étalement de la charge financière sur 15 ans, à raison de 1/15^{ème} chaque année.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

V – Budget Primitif annexe de l'Assainissement – Décision Modificative n° 1 :

Les montants de 204 771 € et de 184 723 € demandés par la Communauté de Communes du Pays de Chambord, avant la fin de l'exercice budgétaire 2008, pour respectivement, la construction de la station intercommunale et le poste de relevage et les canalisations, représentant 50 % des montants initiaux prévus, doivent faire l'objet d'écritures comptables en dépenses de fonctionnement et d'investissement, la somme globale de 389 494 € étant inscrite en recette d'investissement et correspondant à l'emprunt contracté.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

VI – Extension de l'assainissement collectif – Engagement d'une nouvelle tranche rue du Port et rue du Tramway et demandes de subventions :

Le raccordement de Muides à la station de Saint-Dyé étant achevé, le maire propose au conseil municipal d'envisager la réalisation d'une nouvelle tranche d'assainissement collectif, pour l'année 2009. L'Avant Projet Sommaire présenté par les services de la D.D.E.A. pour cette opération fait état d'une dépense estimative de 113 755,00 € HT, soit 136 050,98 € TTC.

Le conseil municipal décide de s'engager pour ce projet, en fonction des possibilités financières du budget annexe de l'Assainissement 2009 et de demander aux divers organismes publics concernés, une subvention au taux le plus élevé possible.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

VII – Budget Primitif de la Commune – Décision Modificative n° 3 :

Considérant divers travaux d'installations d'éclairage public nécessaires, notamment pour les illuminations de fin d'année, non prévus initialement à la section d'investissement, d'un montant global de 1 399,32 €, ainsi qu'un déficit de 46,31 € constaté en section de fonctionnement, lié au solde des intérêts variables de certains emprunts, le budget primitif 2008 est modifié à l'intérieur de chacune des sections précitées.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

VIII – Syndicat Intercommunal du collège de Saint-Laurent-Nouan – Dissolution :

La compétence de fonctionnement de ce syndicat étant transférée au Département de Loir-et-Cher depuis le 1^{er} janvier 2000 et ses emprunts étant tous remboursés à ce jour, il convient de demander au Préfet, la dissolution de plein droit du Syndicat Intercommunal du collège de Saint-Laurent-Nouan. Par ailleurs, le conseil municipal prend acte qu'il sera statué ultérieurement sur le partage des résultats budgétaires entre les différentes communes adhérentes.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

IX – Compte-rendu des Décisions du Maire :

1°) Décision n° 4/2008 – Contrat d'entretien pour le réseau d'éclairage public :

3 entreprises avaient été contactées pour la réalisation d'une proposition financière. C'est l'entreprise ROMELEC, la mieux disante qui a été retenue, pour un coût annuel de 4 480,51 € TTC, le contrat étant établi pour une durée de 3 ans.

X – Informations diverses :

1°) Ancienne décharge municipale :

Le maire informe le conseil municipal des diverses sollicitations faites à l'encontre de la commune, au sujet du devenir de l'ancienne décharge municipale, suite à l'enquête publique pour le périmètre de protection du forage F1 dit du « Réservoir ».

Une étude diagnostique doit être réalisée ; son coût est estimé à 8 000 € HT et selon les conclusions de l'étude, une réhabilitation de ce site pourrait s'avérer également nécessaire.

2°) Camping municipal – bilan de la saison touristique 2008 :

La saison a été particulièrement bonne cette année, avec une recette globale de 54 470,79 €, dont 2 036,80 € de taxe de séjour, ce dernier chiffre moindre par rapport aux années précédentes, étant dû à l'accueil de nombreux séjours de jeunes, non taxables.

3°) Commission Travaux : arbres du parc de la Cressonnière et du camping municipal :

Considérant la chute d'une énorme branche de cèdre, récemment dans le parc de la Cressonnière, à ras de la salle polyvalente, des devis ont été demandés pour l'abattage de certains arbres, jugés dangereux pour la sécurité publique, aussi bien dans le parc que sur le camping municipal. Ces devis s'élèvent respectivement à 2 750,80 € TTC et 1 925,36 € TTC.

4°) Ecole – Mise en œuvre de l'assurance dommages ouvrage décennale :

Une visite de l'école a eu lieu le 16 décembre courant avec l'expert désigné par la compagnie d'assurance de la commune, afin de constater les dysfonctionnements signalés, notamment au sujet des purgeurs de la chaudière et des infiltrations sur les toits en terrasse.

5°) Festivités de Noël :

Les deux manifestations se sont très bien déroulées, les jeunes comme les anciens étant ravis de leur journée. Le maire remercie et félicite l'ensemble des élus qui ont participé à ces deux manifestations, qui ont été une belle réussite.

6°) Centre de Secours de Muides – nouvelle prise de fonction :

La prise de commandement du centre de secours a été faite pour le Major Patrice BOUTIN, entourée cependant, d'un public peu nombreux.

7°) Recensement INSEE de la population :

La population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009, recensée par l'INSEE s'élève à 1 330 habitants.

8°) Vœux du Maire :

Ceux-ci auront lieu le samedi 3 janvier 2009 à 18 heures, à la salle polyvalente.

Le prochain conseil municipal est proposé à la date du vendredi 16 janvier 2009 à 20 h 30.

Séance levée à 23 h 45

Muides-sur-Loire le 25 avril 2009

La Secrétaire de Séance,

Laurence BORDIER

Le Maire,

Bernard CLEMENT